

Sylvia Pinel

Ministre du Logement, de l'Égalité des territoires et de la Ruralité

Une ambition nouvelle pour les territoires ruraux

Les travaux des Assises de la ruralité, sous l'égide de la Ministre Sylvia Pinel (cf. Radical n°614) ont abouti à **46 mesures en faveur de ces territoires**. Elles ont été rendues publiques, le 13 mars à Laon (Aisne), à l'occasion d'un comité interministériel réunissant 11 membres du gouvernement, autour du Premier Ministre, Manuel Valls.



En marge de ce comité interministériel aux ruralités, Sylvia Pinel a ainsi déclaré : « des besoins nouveaux ne cessent d'apparaître auxquels le gouvernement veut répondre, et montrer comment tous les leviers de l'État sont en permanence mobilisés au service du développement et de l'attractivité de ces territoires ». Panorama des principaux engagements :

1ère Priorité : Garantir à tous l'égalité d'accès aux services

Le sentiment d'appartenance à la République est intimement lié à la capacité des habitants d'accéder aux services essentiels, qu'ils soient publics, économiques, éducatifs, culturels ou de loisirs.

→ Accès aux services de santé

200 maisons ou pôles de santé supplémentaires seront créées en 2015 (en plus des 600 existantes).

Afin de **faciliter l'installation des jeunes médecins**, les mécanismes incitatifs seront renforcés.

Enfin, **Les hôpitaux de proximité** seront soutenus afin de **garantir un accès aux soins urgents en moins de 30 minutes**, sur tout le territoire.

→ Création de 1.000 maisons de services au public, dès la fin 2016

Ces maisons réuniront 9 opérateurs de services (SNCF, EDF, GRDF, Pôle emploi, caisses d'assurance maladie...) dans les agences postales.

→ Préserver l'école en milieu rural

L'amélioration des conditions d'enseignement passe par le soutien au **raccordement des écoles les plus isolées** à

l'**internet très-haut débit** et le **regroupement et la mise en réseau des écoles**, en lien avec les élus locaux.

→ Renforcer la mobilité

Au niveau régional, seront élaborés des **plans de mobilité rurale**, conciliant transports collectifs, covoiturage et autopartage. En outre, un effort sera consenti en faveur des **petites stations services indépendantes**, pour garantir un approvisionnement de proximité.

→ Protéger les populations et les biens

Des réponses spécifiques doivent être apportées pour garantir la sécurité dans ces territoires. Elles passent notamment par une meilleure **coordination entre police municipale, police et gendarmerie nationales** et par l'**expérimentation de partenariats avec des acteurs locaux** (permanence dans les bureaux de poste...).

2ème priorité : Renforcer les capacités des territoires et de leurs élus à porter et développer des projets

Il s'agit principalement de permettre le **développement économique des zones rurales**.

→ Réduire la fracture numérique

Plusieurs chantiers sont lancés : en faveur du **raccordement au très haut débit** des services publics et des entreprises, et de la **disparition des « zones blanches » en téléphonie mobile**.

→ Favoriser une agriculture locale et respectueuse de l'environnement

Plusieurs mesures sont développées et un

objectif principal est fixé : **atteindre 40% de produits locaux et de qualité dans la restauration collective** en 2017.

→ Renforcer l'attractivité touristique

Notamment par la création de « pôles d'excellence touristiques » (œnotourisme, tourisme vert et de montagne).

→ En matière de logement, répondre aux enjeux spécifiques

Cela passe par la **rénovation de 45.000 logements anciens dégradés** en 2015 et par la **redynamisation des bourgs-centres**. Pour favoriser l'accession sociale à la propriété, le « **Prêt à taux zéro** » est **étendu à 6.000 communes rurales**.

→ Faire du commerce et de l'artisanat de proximité des leviers du dynamisme des communes

Par une **réforme du FISAC** et le renforcement des capacités d'intervention des communes, notamment grâce aux **contrats de revitalisation commerciale**.

3ème priorité – Assurer la mise en réseau des territoires

Un maillage équilibré du territoire passe notamment par le **renforcement des « pôles de centralité »** (centres des villes et des bourgs).

Un urbanisme adapté aux ruralités sera promu avec, notamment, l'**objectif de simplification des normes**.

Afin de dépasser les logiques de concurrence territoriale, des mécanismes de coopération ville-campagne seront expérimentés (ex : entre la métropole de Toulouse et le massif des Pyrénées).